



SaintDenis, le 7 janvier 2020

LA RETRAITE PAR POINTS ?

C'EST NON ! UN POINT C'EST TOUT !

TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 9 JANVIER 2020

Au 1^{er} janvier, pour seule réponse lors des vœux qu'il a présenté aux français, **le président a réitéré sa volonté de faire passer cette réforme coûte que coûte, piétinant une fois de plus les revendications et l'appel à plus de justice de tout un pays.**

Le dernier immense pied de nez fait au peuple a été de **décorer de la légion d'honneur le patron de « Blackrock France », un gestionnaire d'actifs largement intéressé à ce que le projet passe en l'état, puisqu'il lui permettrait de fondre sur l'épargne des Français.**

De l'argent, il y en a ! Sauf qu'aujourd'hui, il sert à gaver certains en détournant des ressources initialement prévues pour être allouées au système des retraites (exonérations de cotisations sociales, etc...), créant ainsi un déficit de toute pièce justifiant une réforme et permettant de donner le business à ces entreprises qui veulent nous vendre des produits d'épargnes retraites par capitalisation... pour ceux qui pourront se les payer.

Tout le monde sera touché et perdant !

Nés après 2004 :	Les dernières simulations effectuées pour les agents DGFIP qui seront frappés par le nouveau système sur l'intégralité de leur carrière sont édifiantes (voir plus loin)
Ceux nés entre 1975 et 2004 :	Ils seront également touchés, une partie de leur retraite étant calculée sur les bases du nouveau système (on ne sait pas encore grâce à quelle usine à gaz).
Et ceux nés avant 1975 ?	Également concernés puisque la mise en place de l'âge pivot les obligera à cotiser de 4 à 24 mois de plus en fonction de leur date de départ en retraite. Cela touchera les agents nés dès 1959 !

Et encore, ces projections ne prennent pas en compte :

- Les carrières hachées (**temps partiel, disponibilité, congé parental etc...**)
- **Un départ en retraite avant l'âge pivot de 64 ans (décote de 10 % et 5 % pour des départs à 62 ou 63 ans) ;**
- **Le fait que cet âge pivot pourra encore être reculé** (la fameuse espérance de vie) ;
- **Le fait que le partage du gâteau se fera à enveloppe fixe (13,8 % du PIB), que donc plus il y aura de retraités, plus les pensions seront faibles.**

Les exemples chiffrés ci-après sont parlants :

Agents de catégorie C

Début de carrière à l'indice 262 et fin de carrière après 43 ans de service à l'indice 473 (AAP 1ere classe échelon 10).

Avant la réforme	Après la réforme	Différence
1 662 €	1 210 €	- 452 €

Agents de catégorie B

Début de carrière comme agent C à l'indice 262 puis évolution au grade de contrôleur pour finir principal à l'indice 569 (CP 10eme) après 43 ans de carrière.

Avant la réforme	Après la réforme	Différence
1 985 €	1 447 €	- 538 €

Agents de catégorie A

Début de carrière comme contrôleur à l'indice 288, réussite au concours d'inspecteur externe après 4 ans passés dans l'administration, donc sans reprise d'ancienneté. Fin de carrière à l'indice 673 (11ème échelon) après 43 ans de service.

Avant la réforme	Après la réforme	Différence
2 080 €	1 959 €	- 121 €

Agents de catégorie A+

Début de carrière comme contrôleur à l'indice 288, réussite au concours d'inspecteur externe après 4 ans d'exercice dans l'administration, donc sans reprise d'ancienneté, puis réussite au concours d'inspecteur principal. Fin de carrière à l'indice 806 (9ème échelon) après 43 ans de service.

Avant la réforme	Après la réforme	Différence
2 385 €	2 266 €	- 119 €

LA RETRAITE PAR POINTS C'EST TOUTES ET TOUS PERDANT-E-S

- Nous exigeons le retrait total du projet de réforme des retraites tel qu'il a été présenté.
- Nous exigeons le maintien du système actuel et son amélioration !

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE
LE JEUDI 9 JANVIER 2020
TOUTES ET TOUS EN MANIFESTATION**